

TARIFS DE PRESTATIONS 2023 APPLICABLES à l'EPSM du Finistère Sud
mise à jour du 29/01/2024

PRESTATIONS		TARIF JOURNALIER	Tarif applicable à compter du :
P S Y C H I A T R I E	Forfait Journalier Psychiatrie	15,00 €	1 janvier 2018
	<i>Arrêté du 21 décembre 2017 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du Code de la Sécurité Sociale</i>		
	Hospitalisation Complète + de 18 ans (dont Appartements Thérapeutiques)	632,47 €	1 mars 2023
	Hospitalisation Partielle + de 18 ans	456,46 €	1 mars 2023
	Hospitalisation Complète - de 18 ans	860,25 €	1 mars 2023
	Hospitalisation Partielle - de 18 ans	764,99 €	1 mars 2023
	<i>Arrêté de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Bretagne portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM du Finistère Sud - QUIMPER, en date du : 28 février 2023</i>		
	Majoration pour Chambre Particulière en Hospitalisation Complète	30,00 €	1 octobre 2014
Majoration pour Chambre Particulière en Hospitalisation Partielle	15,00 €	1 octobre 2014	
USLD	Tarif Hébergement Résidant de + 60 ans	64,66 €	1 janvier 2024
	Tarif Hébergement Résidant de - 60 ans	75,74 €	
	Tarif Dépendance GIR 1 et 2	33,54 €	
	Tarif Dépendance GIR 3 et 4	21,29 €	
	Tarif Dépendance GIR 5 et 6	9,03 €	
<i>Arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Finistère portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM du Finistère Sud, en date du 04/01/2024</i>			
MAS	Tarif MAS Soins (à titre indicatif, inclus dans la Dotation soins)	261,43 €	1 janvier 2023
	<i>Arrêté de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM du Finistère Sud - QUIMPER, en date du : 30/06/2023</i>		
	MAS- Forfait Journalier	20,00 €	1 janvier 2018
<i>Arrêté du 21 décembre 2017 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du Code de la Sécurité Sociale</i>			
EAM	Tarif EAM Soins (à titre indicatif, inclus dans la Dotation soins)	97,16 €	1 janvier 2023
	<i>Arrêté de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM du Finistère Sud, en date du : 30/06/2023</i>		
	Tarif EAM Hébergement	144,73 €	1 janvier 2024
<i>Arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Finistère portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM du Finistère Sud, en date du : 29/01/2024</i>			
SESSAD	Tarif SESSAD Soins (à titre indicatif, inclus dans la Dotation soins)	226,75 €	1 janvier 2023
	<i>Arrêté de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne portant fixation des tarifs de prestations applicables à l'EPSM du Finistère Sud - QUIMPER, en date du : 30/06/2023</i>		

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser au Bureau des Entrées